

# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 ENDURO



Moto-Club: MC GYÉ CHAMPAGNE

E-mail: gaasch.p@orange.fr

Téléphone: 06 24 16 38 34

Organisateur technique Patrick GAASCH

N° d'épreuve FFM: 47

Date: 12 MARS 2023

Lieu: Gyé sur seine

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ALANIECE Laurent	Licence: 279169
Président du Jury ou Arbitre*	OPALINSKI Richard	Licence: 054480
Membre du Jury	GROLEVIN Olivier	Licence: 160158
Membre du Jury	GAASCH Patrick	Licence: 010472
Commissaire technique responsable	DILLET Remy	Licence: 053218
Responsable du chronométrage	GOBLET Michael	Licence: 014581

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat L1	16		125 à 650	Conforme au code de la route et RTS
Trophée L2	16		125 à 650	
challenge L3	16		125 à 650	
50cc	14		50	



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

: **NON**  **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... Dr Karim AMRANE

Nombre de secouristes *12 secouristes 3 Médecins*

Hôpital le plus proche ... *TROYES*

Nombre d'ambulance(s) ..... *4* .....

Temps de trajet (en min) ..... *45* .....

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Caractéristiques : Longueur de la boucle ..... *5.0* ..... kms

Distance journalière .....

**NOMBRE DE SPÉCIALES(S) :**

- De type Banderolée (MX) ..... *3* .....
- De type Enduro (en ligne) ..... *0* .....
- De type X-Trem ..... *0* .....

Longueur(s) ..... *3,00 / 2,8 / 3,7* .....

Longueur(s) .....

Longueur(s) .....

Un départ de spéciale en groupe (un par Journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?  oui  non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

*350*

(maximum 7 par km)

 **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: *27/12/2022*

**MOTO CLUB  
GYE CHAMPAGNE**  
10, Rue de la Verrière  
10250 GYE SUR SEINE

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: *04.01.2023*

*0 - JACQUES*  
**LIGUE MOTO GRAND EST**  
Maison Régionale des Sports  
13, rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE  
Tél : 03 83 18 87 68  
Fax : 03 83 18 87 69

**VISA DE LA FFM**

DATE: 24/02/2023  
NUMÉRO: 23/0172

**MOTO**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org



# Règlement particulier ENDURO de GYE-sur-SEINE

## Dimanche 12 MARS 2023



### Art 1 : GENERALITES :

Le moto-club GYE-CHAMPAGNE organise le dimanche 12 mars 2023, une épreuve d'enduro régionale enregistrée à la FFM sous le n° 047 sur le territoire des communes : GYE-SUR-SEINE, LANDREVILLE, VILLE-SUR-ARCE, CELLES-SUR-OURCE, BUXEUIL, NEUVILLE-SUR-SEINE. Cette compétition est inscrite au calendrier des championnats ligues Enduro :

- **GRAND-EST,**
- **ILE DE FRANCE,**
- **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.**

### Art 2 : REGLEMENT :

Cette épreuve se déroulera conformément aux règles du code de la route et au règlement enduro établi par la FFM dans lesquels nous nous reporterons pour tout ce qui n'est pas expressément défini ci-après.

**Tout participant doit avoir pris connaissance du présent règlement avant le départ de l'épreuve, il en accepte les conditions et s'engage à respecter les règles éditées.**

### Art 3 : ENGAGEMENT :

Le nombre de compétiteurs est limité à 350 pilotes.

Le droit d'engagement est fixé à ~~80,00~~ 10,00 € pour l'ensemble des compétiteurs sauf pour les féminines et 50 cc → 10,00 € (LMGE 2022).

Les engagements se feront via le site de [www.inscriptions.liguemotograndest.fr](http://www.inscriptions.liguemotograndest.fr) la date de clôture est fixée au 06 mars 2023.

**Aucune licence à la journée ne sera établie sur place. Vous devez les effectuer sur le site de la FFM. (<https://pratiquer.ffmoto.org/licence-une-manifestation>)** et la présenter au contrôle administratif.

Une restitution de 20 euros sera effectuée aux pilotes ayant participé à l'édition 2022 à l'occasion des formalités administratifs de la course.

### Art 4 : CONTRÔLES ADMINISTRATIFS :

Lieu : Chalet du moto-club plateau du Cordelon 10250 Gyé-sur-Seine  
(Point GPS : 48,03432°N, 4,45420°E)

Horaires : - Samedi 11 mars de 14h00 à 19h00  
- Dimanche : 12 mars de 7h00 à 8h00

Pièces à présenter : **ORIGINAUX** :

**Permis de conduire,**  
**Carte grise moto, Assurance moto,**  
**Licence FFM 2023 ou journée, Permis AM (ex BSR/CASM pour 50 cm<sup>3</sup>).**

**Art 5 : CONTRÔLES TECHNIQUES** : (conforme RTS enduro FFM)

Les motos seront conformes aux règles définies (code de la route + RTS)

- Immatriculée, pneus FIM obligatoire AV et AR ;
- Eclairage AV + AR, mousse guidon ou pontets
- Leviers de frein et embrayage seront complets
- Le guidon sera bouché à chaque extrémité : poignées caoutchouc, protèges mains, embouts...
- Béquille d'origine obligatoire
- Le niveau sonore sera conforme aux normes fixées dans le RTS 2023 (112 db à 2 mètres)
- Le ou les casques seront HOMOLOGUES (**ECE 22.05 ou ECE 22.06**),
- Les protections pectorales : norme EN 14021 ou 1621-3, dorsales : norme EN 1621-2, gilet intégral (pectorale **EN 14021 ou 1621-3** et dorsale 1621-2 intégrées)

TOUT PILOTE NE PRESENTANT PAS L'INTEGRALITE DES DOCUMENTS OU AYANT UNE MOTO NON CONFORME NE **PRENDRA PAS LE DEPART DE LA COMPETITION.**

**IL N'Y AURA PAS DE PARC FERME.**

**Art 6 : CATEGORIES** :

- **INTER** (E1, E2, E3) : licence Inter, **fond plaque rouge, n° blanc**
- **LIGUE 1** (E1, E2, E3) : licence NCO championnat **fond plaque jaune n° noir**
- **LIGUE 2** (E1, E2, E3) : licence NCO Trophée **fond plaque vert n° blanc**
- **LIGUE 3** (E1, E2, E3) : licence NCO/journée, Challenge **fond plaque noire n° blanc**

**Art 7 : DEPART** :

En l'absence de parc fermé, les pilotes se présenteront **15' avant leur heure de départ** attribuée dans la zone prévue à cet effet.

Les départs s'effectueront à raison de **3 pilotes par minute à partir de 8h30** et par **ordre chronologique** des numéros

**Art 8 : PARCOURS** :

Le tracé d'environ **50 kms** est constitué d'une boucle unique de 50 kms avec 3 spéciales (Landreville *point GPS : 48,073079°N - 4,453499°E*, Celles-sur-Ource *point GPS : 48,067703°N - 4,423148°E*, Gyé-sur-Seine *point GPS : 48,03291°N - 4,45481°E*, est à parcourir 2 à 4 fois selon la catégorie.

**Les trois spéciales sont à parcourir à chaque tour. (Plan affiché au PC course)**

**Art 9 : RAVITAILLEMENTS** :

Autorisé uniquement au parc de ravitaillement, plateau de Cordelon 10250 Gyé-sur-Seine (Point GPS : 48,03432°N, 4,45420°E)

Ils seront réalisés conformément aux règles FFM. Le tapis environnemental absorbant est **IMPERATIF** sous la moto → **PENALITES.**

**Art 10 : SPECIFICATIONS PARTICULIERES** :

- Les pilotes ne pourront pas être accompagnés par un suiveur sur l'ensemble du circuit  
→ **EXCLUSION**
- Le pilote surpris à quitter le tracé sera disqualifié immédiatement → **EXCLUSION;**

- Le pilote et/ou son assistance faisant preuve d'agressivité ou de non respect des organisateurs, bénévoles, marshals → **EXCLUSION**;
- En cas de mauvaises conditions météorologique, l'organisateur avec le jury se réservent le droit de modifier le tracé ou d'annuler l'épreuve si le tracé devenait impraticable ou dangereux pour les pilotes.

**Art 11 : CLASSEMENT :**

Le classement et le chronométrage seront assurés informatiquement par la société : **RIS TIMING**

Les pénalités seront appliquées conformément au règlement du championnat de France Enduro FFM et LMGE.

**Art 12 : REMISE DES PRIX :**

La remise des prix s'effectuera le dimanche en fin d'après midi vers 17h30 devant le chalet du moto-club, elle récompensera les 3 premiers de chaque catégorie (L1, L2, L3 + 50 cm<sup>3</sup> et féminines) sous réserve d'avoir au moins 3 inscrits dans chaque catégorie et par ligues présentes.

**Art 13 : RECLAMATIONS :**

Les réclamations se feront dans les 30 minutes suivant l'affichage officiel des résultats, établis par **RISTIMING**, auprès du directeur de course, **accompagnées d'une caution de 75,00 €** et conformément aux dispositions du code sportif national de la FFM. Cette somme sera restituée si la réclamation est considérée comme recevable.

**Art 14 : ASSURANCE :**

Une assurance responsabilité civile organisateur d'activité sportive de loisir ou de compétition avec véhicules à moteur a été souscrite auprès de :

**SAS assurances Lestienne, BP 34 51873 REIMS CEDEX.**

**Art 15 : OFFICIELS :**

- Président moto club: Patrick GAASCH
- Directeur de course : Laurent ALANIECE
- Organisateur technique : ~~Patrick GAASCH~~
- Président du jury : désigné par la LMGE
- Commissaire sportif LMGE : désignés par LMGE
- Commissaires techniques: désignés par LMGE

**Les compétiteurs prenant part à cette épreuve reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, ils s'engagent à en respecter tous les points inscrits ci-dessus. Les compétiteurs renoncent en cas d'accident ou à l'issue de l'épreuve, d'attenter une action en justice à l'encontre des propriétaires ou locataires des propriétés traversées, de l'ONF pour des raisons matérielles et de l'organisateur car l'enduro est un sport à risque dont les conséquences, quelle qu'elles soient, sont acceptées par les compétiteurs.**

**AUCUN REMBOURSEMENT DE L'EPREUVE NE SERA EFFECTUE APRES LES FORMALITES ADMINISTRATIVES.**